



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du Jeudi 25 Mars 2021

Nombre de membres en exercice : 61
Nombre de membres présents : 49
Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 7
Nombre de membres excusés : 4
Nombre de membres absents : 1

Date de convocation :
19 mars 2021

Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité le :

2 AVR. 2021
et affichage le :

2 AVR. 2021

8 - Domaines de compétences par thèmes
8.5 - Politique de la Ville-Habitat-Logement

Objet : Adaptation du Schéma Départemental des gens du Voyage

L'an 2021, le 25 mars à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 19 mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 19 mars 2021.

Mme Marie-Ange CORDIER a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			X : Mme Najat LEMERAY		
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Pascal DALIGAULT		
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAULT	x				
M. Sylvain DELANGE	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY	x				
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	x				
PERIGNY					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	x				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL			X : Mme Valérie DESQUESNE		
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET					x
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	x				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT		X : Mme Emilie HERVY			
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	x				
M. Olivier JEANNEAU	x				
Mme Colette JOUAULT				x	
Mme Bernadette LEROY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE		X : Mme Martine TREMPU			
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	x				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	x				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	x				
M. Alain DECLOMESNIL	x				
M. Régis DELIQUAIRE	x				
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	x				
M. Eric MARTIN				x	
Mme Natacha MASSIEU	x				
Mme Sandrine SAMSON			X : M. Marc GUILLAUMIN		
Mme Cyndi THOMAS			X : Mme Natacha MASSIEU		

Mme Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

La commission consultative départementale pour l'accueil des gens du voyage a eu lieu le jeudi 17 février 2021. Le schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage a un caractère évolutif et arrivera à mi-parcours en mai 2021. **Les partenaires responsables de ce schéma ont proposé de l'adapter sur certains points bien identifiés.**

En vue de cette commission annuelle, **l'Intercommunalité de la Vire au Noireau a sollicité par courrier (20/11/2020) l'Etat afin d'ajuster le Schéma** départemental des gens du voyage par une révision partielle du document.

La **procédure de révision** est identique à celle menée en 2018 :

- avis des collectivités concernées (une délibération nous est demandée ainsi qu'à la commune de Vire) ,
- avis de la commission consultative,
- arrêté modificatif conjoint entre M. le préfet et le Président du Conseil Départemental publié au RAA (Recueil des Actes Administratifs)

L'actuel schéma précise que l'Intercom de la Vire au Noireau :

- a l'obligation de réalisation d'une Aire de Grand Passage de 4ha
- est encouragée à réaliser une étude de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) en vue d'un projet de sédentarisation.

A ce titre, l'Intercom de la Vire au Noireau a sollicité une modification du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage concernant :

- la **Réduction de l'obligation de création d'une aire de grand passage (4 ha)** pour les raisons suivantes:
 - Un territoire au final peu fréquenté par les missions, le besoin d'aire de grand passage est donc non confirmé à ce stade
 - Des difficultés à trouver du foncier répondant aux critères.
 - Souhait de l'Intercom de la Vire au Noireau de prioriser le projet d'habitat social adapté, et de bénéficier d'un aménagement de l'obligation d'aire de grand passage.

L'état, lors de la commission du 17 février 2021 fait la proposition suivante :

- **Retirer l'aire de grand passage du schéma d'obligation (situation à réévaluer le cas échéant en 2024 pour le schéma suivant)**
- **Inscrire en préconisation la réalisation d'habitat social adapté, suite aux conclusions de la MOUS.**

Selon l'exposé de ces motifs, et suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme/Habitat » réunie le 3 mars 2021 et du Bureau Communautaire réuni le 15 mars 2021, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- Délibérer en faveur de la modification du Schéma Départemental des gens du voyage modifié en ce sens
- Autoriser M le Président à signer les documents afférents à cette modification du schéma

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : 56 Contre : 0 Abstentions : 0

Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER

